



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12400</b>	De <b>Mme Clémence Guetté</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Enseignement supérieur professionnel et potentiel forestier de la Guyane	<b>Analyse</b> > Enseignement supérieur professionnel et potentiel forestier de la Guyane.
Question publiée au JO le : <b>24/10/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/01/2024</b> page : <b>361</b> Date de changement d'attribution : <b>21/11/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Clémence Guetté appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la faible présence, en Guyane, de formations de l'enseignement supérieur professionnel en lien avec le potentiel forestier du territoire. En effet, avec 8 millions d'hectares, 96 % du territoire guyanais est couvert d'une forêt équatoriale qui est l'une des plus riches au monde. Cependant, malgré cette particularité territoriale forte, les seules formations de l'enseignement supérieur professionnel qui y sont associées en Guyane sont le BTSA gestion et protection de la nature et le BTSA développement de l'agriculture des régions chaudes proposés par le lycée général technologique et professionnel agricole de Macouria. Ces deux formations, qui ne comptent que 15 admis pour l'année 2023, méritent d'être davantage promues. L'ouverture d'autres formations, comme le BTS développement et réalisation bois, le BTS systèmes constructifs bois et habitat, le BTSA technico-commercial / produits de la filière forêt bois et le BTSA gestion forestière, pourrait permettre de valoriser la richesse de la forêt guyanaise et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes actifs guyanais de 15 à 29 ans qui, en 2021, étaient 28 % à être au chômage. Ainsi, elle lui demande si l'État prévoit de développer les formations en lien avec les métiers du bois en Guyane.

### Texte de la réponse

La question de l'offre de formation dans le secteur des métiers du bois prend un relief particulier en Guyane, dont le territoire est couvert à près de 96 % par la forêt. L'offre de formation existante déployée par le ministère chargé de l'agriculture permet notamment, grâce aux deux brevets de technicien supérieur agricole (gestion et protection de la nature et développement de l'agriculture des régions chaudes), de former des professionnels en capacité d'appréhender les enjeux de gestion de la forêt amazonienne dans le respect du maintien de la biodiversité et d'une exploitation durable. Depuis 2019, le ministère chargé de l'agriculture a accompagné le développement de l'offre de formation sur le territoire guyanais par des ouvertures de classes et une augmentation de la dotation globale horaire équivalente à 12 équivalents temps plein. L'offre de formation pour la filière professionnelle « bois » est partagée entre les services des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'agriculture, ces trois acteurs proposant des diplômes allant du certificat d'aptitude professionnelle au niveau bac + 5. En complément, le brevet professionnel agricole, spécialité travaux forestiers, préparé par la voie de



l'apprentissage et de la formation professionnelle continue forme aux métiers d'agent d'exploitation forestière, d'ouvrier forestier de conducteur d'engins forestiers, etc. S'agissant de l'évolution de la carte des formations, celle-ci fait l'objet chaque année d'une expertise au niveau régional, avec pour objectif transversal d'optimiser l'offre par rapport aux besoins des territoires en matière d'emploi et au regard de la démographie scolaire. En Guyane, il s'agit d'une compétence partagée par la collectivité territoriale et l'État. Cette expertise croisée tient compte de plusieurs paramètres. Elle a pour objet de garantir une répartition de l'offre cohérente entre les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et celle des établissements relevant du ministère chargé de l'agriculture, en couvrant l'ensemble du territoire régional et en proposant des formations attractives bénéficiant d'un taux d'insertion favorable sur le marché du travail. Ce travail est conduit en croisant une vision stratégique régionale et une analyse établissement par établissement. C'est dans ce cadre que pourront s'inscrire les réflexions sur la création de nouvelles formations post-baccalauréat en lien avec la filière bois.